



# PLAIDOYER RELATIF A L'ACTION CLIMATIQUE AU BENIN

- 2026 -



Conseil Economique et Social du Bénin



Union des Conseils Economiques et Sociaux et Institutions Similaires d'Afrique  
Union of Economic and Social Councils and Similar Institutions of Africa  
اتحاد المجالس الاقتصادية والاجتماعية والمؤسسات المتشابهة في افريقيا

Tous droits réservés. La reproduction et la diffusion de la matière figurant dans le présent produit d'information à des fins éducatives ou autres fins non commerciales sont autorisées sans l'accord préalable écrit des détenteurs des droits d'auteur, à condition que la source soit clairement mentionnée. La reproduction de la matière figurant dans ce produit d'information pour la revente ou autre motif commercial sans l'autorisation écrite des détenteurs des droits d'auteur est interdite.

© UCESA 2025

Citation du document : UCESA, 2025. Plaidoyer relatif à l'action climatique au Bénin. Rabat, Maroc.

# PREFACE



Conrad Djotohoubo GBAGUIDI  
Président du Conseil  
Économique et Social du Bénin

La mission constitutionnelle du Conseil Économique et Social, vigoureusement réaffirmée par la loi organique n° 2024-26 du 17 juillet 2024, place notre Institution au cœur des enjeux majeurs du développement national. En nous donnant mandat de nous prononcer sur « tout problème à caractère économique, social, culturel, scientifique et technique », le législateur a consacré une vision transversale et exigeante de l'action publique.

Dans ce cadre, l'intérêt que porte notre Assemblée à la question climatique n'est ni circonstanciel, ni accessoire ; il est structurel. Au Bénin, la variable climatique conditionne désormais toute projection économique sérieuse et toute politique sociale pérenne. Lorsque les saisons se dérèglent, c'est l'agriculture, poumon de notre économie, qui vacille. Lorsque les aléas naturels s'intensifient, c'est la vulnérabilité des ménages qui s'aggrave.

Agir pour le climat, c'est avant tout préserver le tissu productif et la cohésion sociale de notre nation. C'est donc en toute légitimité que le Conseil Économique et Social s'est saisi de cette problématique pour éclairer la décision publique.

Le présent plaidoyer est le fruit de cette démarche. Résultat d'une vaste enquête de terrain menée en partenariat avec l'Union des Conseils Économiques et Sociaux et Institutions Similaires d'Afrique (UCESA), ce travail matérialise notre rôle d'interface entre le vécu des populations et les pouvoirs publics.

Ce chantier intellectuel constitue un héritage précieux. C'est ici le lieu de rendre un hommage appuyé à la mémoire de mon illustre prédécesseur, feu le **Président Augustin Tabé GBIAN**, dont la vision éclairée a permis d'impulser cette réflexion prospective sous la sixième mandature.

En portant aujourd'hui ce plaidoyer à son terme, la septième mandature honore cet engagement et le principe républicain de la continuité de l'État. Nous versons au débat national un document qui demeure d'une brûlante actualité, convaincus que la lutte contre le changement climatique est une question de souveraineté et de justice sociale.



## REMERCIEMENTS

L'auteur de ce document tient à exprimer ses sincères remerciements à l'Union des Conseils Économiques et Sociaux et Institutions similaires d'Afrique (UCESA), initiatrice du projet sur l'action climatique en Afrique. L'élaboration du plaidoyer relatif à l'action climatique au Bénin a bénéficié de l'appui institutionnel du Conseil Économique, Social et Environnemental (CESE) du Royaume du Maroc, président en exercice de l'UCESA, et du Conseil Économique et Social (CES) de la République du Bénin. L'auteur tient à exprimer sa profonde gratitude aux Présidents de ces deux Institutions, M. Abdelkader AMARA et M. Conrad Djotohoubo GBAGUIDI pour leur leadership, leur engagement et leur attachement à la promotion d'une gouvernance climatique durable, répondant aux attentes et aux besoins des citoyens.

La rédaction de ce plaidoyer a été réalisée sous la direction de MM. Younes BENAKKI et Aziz Armel PARAÏSO, respectivement Secrétaire général de l'UCESA et Secrétaire général du CES du Bénin. L'auteur leur adresse sa reconnaissance pour leur disponibilité et leur appui tout au long de ce travail.

Le projet a bénéficié des orientations et de la supervision directe de Monsieur Moncef ZIANI, rapporteur du groupe de travail de l'UCESA sur l'action climatique, et de Monsieur Hachim EL AYOUBI, coordonnateur des activités de l'UCESA. Les révisions apportées par Mme Sarah Bentefrit du CESE du Maroc et Dr Kossi Brice Boris LEGBA ont également contribué à l'amélioration et à la finalisation du document. L'auteur les remercie tous vivement pour leurs contributions précieuses et le suivi rigoureux assuré tout au long du processus d'élaboration du document.

Enfin, les remerciements s'adressent également à Monsieur Wilfried BIAO MONGAZI, Point Focal de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) au Ministère béninois en charge du développement durable pour sa précieuse coopération ainsi qu'à l'équipe de l'UCESA pour les révisions apportées et l'appui technique fourni dans le cadre de la finalisation de ce plaidoyer.

**Dr. Victor GBEDO**

Enseignant chercheur, spécialiste en sauvegarde de l'environnement et gestion des déchets. Ancien Conseiller au CES du Bénin et président de la Commission du Développement Rural et de l'Environnement

# TABLE DES MATIERES

PREFACE .....	3
REMERCIEMENT .....	5
TABLE DES MATIERES .....	6
LISTE DES FIGURES ET PHOTOS.....	8
LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES .....	9
TERMINOLOGIE .....	11
RESUME EXECUTIF .....	12
INTRODUCTION .....	14
I. CONTEXTE .....	15
II. LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET L'HUMAIN.....	19
2.1. Le profil climatique du Bénin .....	20
2.2. Restitution synthétique des résultats de l'étude de l'UCESA.....	21
III. ANALYSE DE CORRELATION ENTRE L'ETUDE SUR LA PERCEPTION AVEC LA CDN ET LES COMMUNICATIONS NATIONALES .....	25
3.1. Atténuation.....	26
3.2. Adaptation.....	29
3.3. Moyens de mise en œuvre.....	30

<b>IV. ANALYSE DE LA VULNERABILITE DES SECTEURS DE DEVELOPPEMENT ET DU CADRE DE GOUVERNANCE .....</b>	<b>31</b>
4.1. Analyse de la vulnérabilité des secteurs de développement.....	32
4.2. Analyse du cadre de gouvernance .....	34
4.2.1. Politiques et programmes face aux défis des changements climatiques.....	34
4.2.2. Cadre institutionnel .....	35
4.2.3. Cadre législatif et réglementaire.....	36
<b>V. RECOMMANDATIONS.....</b>	<b>37</b>
5.1 Mécanismes susceptibles de renforcer la participation et la prise en compte des préoccupations des citoyens béninois pour une action climatique efficace .....	38
5.1.1. La production et la diffusion de l'information climatique .....	38
5.1.2. La recherche scientifique et l'éducation à l'action climatique .....	38
5.1.3. Le financement de l'action climatique.....	39
5.2 Identification des actions à mener pour une action au profit du citoyen béninois .....	40
5.2.1. Fédérer et coordonner toutes les initiatives dans un cadre cohérent.....	40
5.2.2 Renforcer le dialogue avec tous les acteurs .....	40
5.2.3. Promouvoir l'écocitoyenneté.....	40
5.3 Mesures pour une gestion climatique au profit des citoyens.....	41
5.3.1 Mesures pour l'essor d'un cadre institutionnel inclusif et performant .....	41
5.3.2 Mesures pour le renforcement des pratiques agricoles durables .....	41
5.3.3 Mesures pour le financement des initiatives environnementales et climatiques .....	42
5.3.4 Mesures pour la promotion de l'engagement citoyen à l'action climatique .....	42
5.3.5 Mesures pour accroître la résilience des citoyens .....	43
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>44</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>45</b>
<b>ANNEXE : TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES AU BENIN.....</b>	<b>47</b>

# LISTE DES FIGURES ET PHOTOS

Figure 1 : Echantillonnage 1 (Genre, Tranche d'âge, SEC).....	17
Figure 2 : Echantillonnage 2 (Localisation, Zone).....	17
Figure 3 : Echantillonnage 3 (Profession, Niveau scolaire).....	17
Figure 4: Niveau d'information des populations.....	22
Figure 5: Mesures jugées souhaitables pour lutter contre les impacts du changement climatique. ....	23
Figure 6: Tendence des émissions globales de GES et des émissions des secteurs agricoles, énergie, déchets et procédés industriels, scénario statut quo .....	26
Figure 7: Contribution des différentes sources aux émissions de SLCP (autres que les GES) et de polluants atmosphériques en 2018 (hors foresterie et changement d'affectation des terres).....	27
Figure 8 : Tendence des émissions globales de GES (hors foresterie) en cas du scénario de statu quo et en cas d'intervention. ....	27
Photo 1: Les inondations de mai, juin et juillet engendrent fréquemment d'énormes difficultés (les voies deviennent impraticables).....	33



# LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

ATDA	Agence Territoriale de Développement Agricole
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CDN	Contribution déterminée au niveau national
CES	Conseil économique et social
CNCC	Comité National sur les Changements Climatiques
COP	Conférence des Parties
CPDN	Contributions prévues déterminées au niveau national
DGEC	Direction Générale de l'Environnement et du Climat
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
FIC	Fonds d'investissement pour le climat
FNEC	Fonds national pour l'environnement et le climat
FVC	Fonds vert pour le climat
GDT	Gestion durable des terres
GES	Gaz à effet de serre
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
MCVTDD	Ministère du Cadre de Vie et des Transports, chargé du Développement Durable
MEPN	Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature
ODD	Objectifs de développement durable
ONG	Organisation non gouvernementale
PADAC	Projet d'appui au développement agricole des collines

PAG	Programme d'actions du gouvernement
PANA	Programme d'action national d'adaptation
PAPVIRE-ABC	Projet d'appui à la production vivrière et de renforcement de la résilience dans les départements de l'Alibori, du Borgou et des Collines
PAS-PNA	Projet d'appui scientifique aux processus des plans nationaux d'adaptation
PDC	Plan de développement communal
PIB	Produit intérieur brut
PMA	Pays les moins avancés
PNA	Plan national d'adaptation aux changements climatiques
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PTF	Partenaires techniques et financiers
SAP	Système d'alerte précoce
UCESA	Union des Conseils Economiques et Sociaux et Institutions Similaires d'Afrique



# TERMINOLOGIE

Les différents concepts sur lesquels s'appuie ce plaidoyer peuvent être appréhendés à travers les expressions ci-après :

- **Climat** : combinaison des états de l'atmosphère (température, humidité, *etc.*) dans un lieu donné pour une période définie (mois, année, décennie, ...).
- **Changement climatique** : variation statistiquement significative de l'état moyen du climat ou de sa variabilité et qui persiste pendant une longue période, généralement des décennies ou plus.
- **Adaptation aux changements climatiques** : tout processus d'ajustement des systèmes écologiques, sociaux et économiques face à un risque climatique constaté ou anticipé, à ses effets et ses impacts. Il désigne un changement de procédure, de pratique et de structure visant à limiter ou effacer les dommages potentiels ou à tirer bénéfice des opportunités créées par les changements climatiques. Il nécessite des ajustements afin de réduire la vulnérabilité aux changements climatiques de certaines communautés, régions ou activités.
- **Atténuation aux changements climatiques** : c'est une intervention visant à réduire les sources ou augmenter les puits de gaz à effet de serre (GES).
- **Mobilisation citoyenne** : elle est identifiée comme la clé pour appuyer la transition vers un développement durable. Elle se réfère à l'action de rassembler des citoyens avec leurs compétences, leurs intérêts et leurs valeurs autour de projets ou de causes qui contribuent à l'amélioration de la qualité de vie et au développement harmonieux de toute la communauté.
- **Gaz à effet de serre (GES)** : composants gazeux qui absorbent et émettent des radiations à des longueurs d'ondes spécifiques dans le spectre du rayonnement infrarouge émis par la surface de la terre, l'atmosphère et les nuages. L'augmentation de leur concentration dans l'atmosphère terrestre est l'un des facteurs à l'origine du réchauffement climatique. Les principaux gaz responsables de l'effet de serre de la terre sont la vapeur d'eau (H<sub>2</sub>O), le gaz carbonique (CO<sub>2</sub>), le méthane (CH<sub>4</sub>), l'oxyde d'azote (N<sub>2</sub>O) et l'ozone (O<sub>3</sub>).
- **Variabilité climatique** : variation de l'état moyen ou d'autres variables statistiques (écarts standards, phénomènes extrêmes, *etc.*) à toutes les échelles temporelles et spatiales au-delà de la variabilité propre à des phénomènes climatiques particuliers.
- **Vulnérabilité** : degré auquel un système est susceptible ou se révèle incapable de faire face aux effets néfastes des changements climatiques, notamment à la variabilité du climat et aux conditions climatiques extrêmes. La vulnérabilité est fonction de la nature, de la magnitude et du taux de variation climatique auxquels un système se trouve exposé, sa sensibilité et sa capacité d'adaptation.

# RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Le Conseil économique et social (CES) du Bénin est l'une des huit (8) institutions constitutionnelles du Bénin. A l'instar de ses pairs d'Afrique, le CES du Bénin est une assemblée consultative représentant les forces vives de la Nation. À ce titre, il constitue un cadre de réflexion et d'analyse des enjeux économiques, sociaux et environnementaux, ainsi qu'un organe de veille stratégique et de conseil auprès des pouvoirs publics.

Le CES du Bénin contribue, en outre, à assurer la participation effective des différentes catégories socio-professionnelles à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques économiques, sociales et environnementales du Gouvernement.

## Le profil climatique du Bénin

Le Bénin possède deux types de climat ; au sud on retrouve un climat équatorial avec une forte humidité et une alternance de saisons sèches et de saisons pluvieuses. Le centre et le nord du pays sont caractérisés par un climat de type tropical avec une saison sèche et une saison pluvieuse. La combinaison des différentes saisons a donné naissance à trois zones climatiques étalées du sud au nord, à savoir une zone guinéo-congolaise, une zone soudano-guinéenne, et enfin une zone soudanienne. Le système climatique ouest-africain, dans lequel s'intègre le Bénin, connaît depuis plusieurs décennies des perturbations sans précédent qui se manifestent par une irrégularité prononcée des totaux pluviométriques annuels, associée à une forte instabilité intra-saisonnière.

La forte variabilité des précipitations s'accompagne d'une augmentation des températures ainsi que d'une fréquence accrue des événements extrêmes tels que les vents forts, les pluies abondantes et les inondations (Yabi et Afouda, 2007). Ces changements climatiques impactent fortement le développement socioéconomique et l'équilibre écologique du Bénin, principalement l'agriculture, les ressources hydriques, la santé humaine, l'énergie, le littoral, le transport et les écosystèmes.

## Etude de l'UCESA sur le changement climatique

Dans le cadre de ses actions visant à promouvoir une gouvernance climatique inclusive et basée sur les besoins réels des citoyens africains, l'UCESA a réalisé une étude portant sur la perception du changement climatique dans seize pays africains, dont le Bénin. Les résultats des enquêtes menées auprès des différents acteurs mettent en évidence une perception différenciée des perturbations climatiques, variant selon les catégories socioprofessionnelles.

Moins de la moitié des citoyens interrogés déclarent disposer d'un niveau d'information satisfaisant sur le changement climatique. Néanmoins, une appréciation globalement positive des initiatives gouvernementales en matière de gestion des changements climatiques et de leurs impacts est relevée. Les causes principales du changement climatique sont majoritairement associées à la pollution issue des modes de vie et des pratiques humaines.

Toutefois, les citoyens béninois ne sont pas exposés de façon uniforme aux impacts du changement climatique. De manière générale, les personnes interrogées identifient plusieurs mesures prioritaires pour faire face à ces impacts, notamment l'amélioration de la diffusion des informations et la consultation des citoyens dans l'élaboration des politiques publiques de lutte contre le changement climatique.

Afin de réduire efficacement l'impact du changement climatique, la majorité des personnes interrogées estiment qu'il est essentiel de mobiliser et d'impliquer des organisations efficaces, telles que les citoyens, les ONG, le gouvernement et les instances internationales.

## **Politiques et acteurs climatiques au Bénin**

Plusieurs documents de politiques et stratégies, plans, programmes et communications nationales ont été élaborés, ainsi que des projets menés avec le soutien de partenaires techniques et financiers, comme le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Ces politiques ont permis d'améliorer et de mettre à jour les données climatiques à l'échelle du pays et d'identifier les mesures à privilégier pour renforcer les capacités d'adaptation des différents acteurs aux changements climatiques au Bénin.

Le Ministère du Cadre de Vie et des Transports chargé du Développement Durable (MCVTDD) assure le rôle de Point Focal National de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Il donne les orientations et les facilités nécessaires pour appuyer les besoins des ministères sectoriels dans la préparation des dossiers de recherche de financement au niveau des mécanismes mis en place pour aider les Pays les moins avancés (PMA). Pour relever les défis du changement climatique, le MCVTDD travaille avec les collectivités locales, les acteurs non étatiques, les partenaires techniques et financiers, ainsi que le Conseil Economique et Social.

## **Actions prioritaires pour une meilleure adaptation des citoyens béninois au changement climatique**

L'adaptation au changement climatique nécessite une étroite coordination des différentes structures sectorielles. La réussite des politiques d'adaptation sectorielle au changement climatique dépend d'une gouvernance efficace des instances décisionnelles et opérationnelles. Les politiques climatiques futures au Bénin devraient, par conséquent, s'articuler autour du principe de fédérer et de coordonner dans un cadre cohérent toutes les initiatives afin de construire une dynamique de dialogue et de communauté d'action autour des questions climatiques.

L'adoption des stratégies individuelles de lutte face au changement climatique est un enjeu majeur aussi bien sur le plan scientifique et environnemental que sur le plan sociétal. Afin d'assurer l'efficacité des mesures de lutte contre les changements climatiques, il est essentiel de favoriser une approche concertée impliquant l'ensemble des acteurs concernés, en accordant une place centrale aux collectivités et aux acteurs locaux.

Enfin, la promotion de l'écocitoyenneté est une action déterminante pour le renforcement de la participation et de la prise en compte des préoccupations des citoyens béninois pour une action climatique efficace.



# INTRODUCTION

Les changements climatiques et leurs impacts sont désormais reconnus comme l'un des plus grands défis du monde, de ses peuples, de son environnement et de ses économies (GIEC, 2007). À l'échelle planétaire, les changements climatiques produisent des effets directs, à savoir une élévation des températures et une nouvelle répartition des précipitations (Bergonzini, 2004). Le changement climatique entraînera également une perte de biodiversité de 15 à 37 % des plantes et espèces animales terrestres, qui pourraient disparaître d'ici à 2050 (FIDA, 2008). Pour certaines communautés, l'accroissement de la fréquence et de l'ampleur des phénomènes météorologiques extrêmes comme les sécheresses, les inondations ou les tempêtes, conséquences directes des changements climatiques, sont déjà une réalité. La santé, les écosystèmes terrestres et aquatiques et les systèmes socio-économiques comme l'agriculture, l'exploitation forestière, la pêche et les ressources en eau, éléments essentiels au développement et au bien-être de l'humanité, sont sensibles aux variations du climat et subissent déjà les effets induits des changements climatiques (GIEC, 2007).

Dans ce contexte global, l'Afrique, et plus particulièrement l'Afrique subsaharienne, apparaît comme la région du monde la plus exposée aux changements climatiques. Cette grande vulnérabilité de l'Afrique subsaharienne est due à sa forte dépendance à l'agriculture et à sa capacité d'adaptation limitée en raison du manque de ressources et de technologies (Hamani, 2007). Dans cette région, la modification graduelle des températures et des précipitations ainsi que la fréquence des phénomènes météorologiques extrêmes devraient se traduire par des pertes de récolte, la mort d'animaux d'élevage et autres pertes de biens de production, qui menaceront la production vivrière, mais aussi l'accès, la stabilité et l'utilisation des ressources alimentaires (Hamani, 2007).

La ratification de la CCNUCC, le 30 juin 1994, représente un acte politique par lequel la République du Bénin s'est engagée, aux côtés des autres nations du monde, pour assurer sa part de responsabilité en matière d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre (GES) et en matière de développement de mesures d'adaptation des populations aux effets des changements climatiques.

La volonté politique du Gouvernement béninois à lutter contre les effets des changements climatiques trouve aussi sa place dans son Programme d'Actions 2016-2021 qui repose sur l'Agenda 2030 et sur les décisions de l'Accord de Paris. Pour faire face à ces nombreux défis, le Bénin s'est doté des mécanismes de prévention, d'adaptation et de financement. Il a également mis en œuvre plusieurs programmes et projets, tels que le Programme Intégré d'Adaptation aux Changements Climatiques dans le secteur de l'agriculture pour la sécurité alimentaire (PANA1) afin de renforcer les capacités des communes agricoles dans les zones agroécologiques les plus vulnérables du Bénin.

Malgré ces avancées, les stratégies et mécanismes de coordination contre les effets des changements climatiques connaissent des limites qui pourraient se justifier par l'insuffisance d'implication du citoyen et sa faible appropriation de l'action climatique.

La réussite de la prévention et de l'adaptation aux effets des changements climatiques au Bénin exige une action climatique participative commune et l'engagement des citoyens à tous les niveaux. C'est un enjeu de responsabilité et de capacitation qui doit placer les citoyens au cœur du processus décisionnel. C'est pour contribuer à l'atteinte de cet objectif que les Conseils économiques et sociaux de l'Afrique, à travers leur faïtière, l'UCESA, ont initié le présent document de plaidoyer.

# 1

## CONTEXTE



L'un des défis majeurs du XXI<sup>e</sup> siècle, et probablement des siècles à venir, est celui du changement climatique, lequel fait peser une grande menace existentielle sur l'humanité. L'inscription du problème « climat » à l'agenda national, émanant de la prise de conscience des enjeux liés à la problématique des changements climatiques, s'est traduite dans les pays en développement par l'élaboration et la mise en œuvre du Plan National d'Adaptation aux changements climatiques (PNA). Cependant, cette approche dont le bien-fondé est aujourd'hui accepté par la quasi-totalité de la communauté internationale, n'a pas nécessairement cherché à obtenir pleinement l'adhésion des citoyens. Sa faible appropriation par les acteurs de terrain se note dans la pratique où les stratégies d'adaptation restent encore fragmentées avec des impacts à petite échelle.

La problématique des changements climatiques, du fait de ses caractéristiques (incertitudes scientifiques, interdépendances territoriales, *etc.*) constitue un champ d'expérimentation sociale particulièrement pertinent dans lequel les démarches participatives permettront de donner du « sens » aux transitions à engager. Les capacités d'inspiration et de mobilisation des jeunes dénoteront de l'appropriation, de l'engagement et de l'intérêt pour l'action climatique africaine. Les collectivités territoriales et les citoyens constituent des leviers multiplicateurs incontournables pour remplir les objectifs et les engagements internationaux de l'État.

L'objectif global du plaidoyer du Bénin sur le changement climatique initié par l'UCESA vise à sensibiliser les autorités gouvernementales ainsi que les différentes parties prenantes sur l'importance d'adopter une nouvelle approche pour mieux prendre en compte les besoins réels des citoyens dans les révisions des Contributions déterminées au niveau national (CDN) et l'élaboration des stratégies d'adaptation.

En se basant sur l'étude quantitative de l'UCESA sur la perception du changement climatique par les citoyens béninois, il s'agit dans la présente étude de :

- Faire ressortir les spécificités du changement climatique propre au Bénin ;
- Analyser les différences entre les résultats de l'étude de perception et les documents de politique climatique (CDN, PNA, *etc.*) ;
- Analyser la vulnérabilité des écosystèmes, des secteurs de développement et des populations face aux effets du changement climatique ;
- Identifier les synergies et les complémentarités avec des initiatives nationales et régionales ;
- Identifier les mécanismes pour une meilleure participation et prise en compte des préoccupations et des avis des citoyens dans les documents de politique climatique ;
- Proposer les axes prioritaires à considérer dans les révisions des CDN et les plans d'adaptation.

La démarche méthodologique pour l'élaboration du document de plaidoyer du Bénin a suivi deux étapes. La première étape a consisté en la réalisation d'une enquête sur la perception du changement climatique par les citoyens de 16 pays africains, dont le Bénin. Cette enquête<sup>1</sup>, basée sur un échantillonnage représentatif de 8 197 citoyens africains, a ciblé 563 béninois comme l'illustrent les figures 1, 2 et 3.

---

1 - Enquête menée avec l'appui du sondeur Opinion Way.

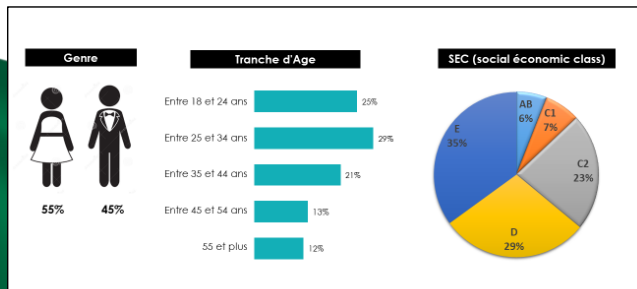


Figure 1 : Echantillonnage 1 (Genre, Tranche d'âge, SEC)

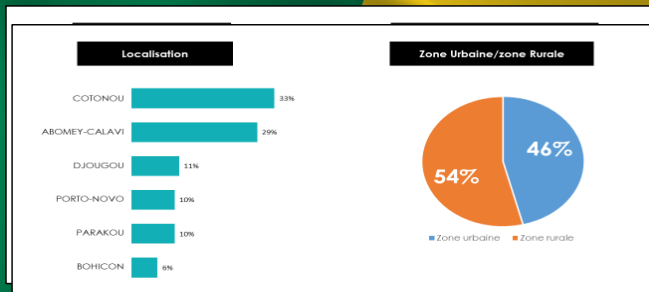


Figure 2 : Echantillonnage 2 (Localisation, Zone)

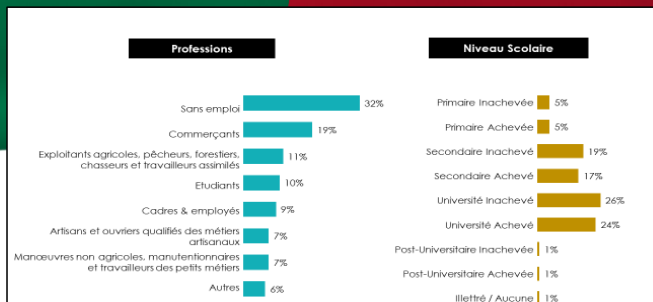


Figure 3 : Echantillonnage 3 (Profession, Niveau scolaire)

Source : Enquête l'UCESA sur la perception des citoyens africains sur le changement climatique, 2021.

Cet état des lieux a permis d'identifier les causes et les impacts du changement climatique, selon les citoyens béninois, les principales contraintes en termes d'adaptation, les actions prioritaires pour les citoyens ainsi que les opportunités offertes pour réussir une transition durable.

La deuxième étape a pris la forme d'une démarche basée sur la recherche documentaire, les visites de terrain et les auditions de personne-ressources. La charte de la durabilité de l'UCESA pour le développement de l'Afrique a également servi de support pour l'élaboration de ce plaidoyer.



# 2

## LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET L'HUMAIN



Cette section, consacrée au changement climatique et à ses répercussions sur les citoyens, présente une analyse du profil climatique du Bénin ainsi qu'un résumé de l'étude réalisée par l'UCESA sur la perception du changement climatique par les citoyens béninois.

## 2.1. Le profil climatique du Bénin

Selon les informations tirées de PNA-Bénin (2022), le Bénin possède deux (2) types de climat : au sud, on retrouve un climat équatorial avec une forte humidité et une alternance de saisons sèches (de novembre à mars et de mi-juillet à mi-septembre) et de saisons pluvieuses (d'avril à mi-juillet et de mi-septembre à octobre). Le centre et le nord du pays sont, quant à eux, caractérisés par un climat de type tropical avec une saison sèche allant de novembre à avril et une saison pluvieuse de juin à septembre. La combinaison des différentes saisons a donné naissance à trois zones climatiques étalées du sud au nord, à savoir une zone guinéo-congolaise, une zone soudano-guinéenne, et enfin une zone soudanienne.

La zone guinéo-congolaise connaît quatre saisons avec une pluviométrie moyenne annuelle de 1 217,1 mm étalée sur environ 87 jours en moyenne. Les précipitations varient de 260,6 mm entre le mois le plus sec et le mois le plus humide. La température moyenne annuelle est de 27,4 °C. L'amplitude thermique tout au long de l'année est de 3,7 °C. La grande saison de pluie s'étale sur les mois d'avril à juillet et la petite commence en septembre jusqu'à mi-novembre. Ces périodes de pluies s'alternent avec deux saisons sèches, une grande, de mi-novembre à mimars et une petite d'août à septembre ; on y enregistre une température moyenne journalière qui varie de 25° à 29 °C et l'humidité de l'air varie entre 69 % et 97 %.

La zone soudano-guinéenne présente un régime pluviométrique à cheval entre le bimodal et l'unimodal. La pluviométrie moyenne annuelle varie entre 900 mm et 1 110 mm, répartie le plus souvent sur 75 jours. L'humidité relative fluctue entre 31 % et 98 % dans cette zone, alors que les températures se situent entre 25 °C et 29 °C.

Enfin, dans la zone soudanienne, la pluviométrie oscille entre 900 et 1100 mm par an, répartie en moyenne sur 71 jours. L'humidité de l'air varie de 18 % pendant l'harmattan (décembre à février) à 99 % en août pendant la saison de pluies. La température moyenne mensuelle varie de 24 °C à 31 °C dans cette zone.

Le Bénin n'est pas épargné par les changements climatiques qui touchent l'ensemble de la planète. En effet, les changements climatiques constituent l'une des plus graves menaces auxquelles le monde se trouve confronté. Ils résultent de substances et processus, qu'ils soient naturels ou liés aux activités humaines, qui modifient le bilan énergétique de la Terre provoquent les changements climatiques (GIEC, 2013). Ainsi, le système climatique ouest-africain, dans lequel s'intègre le Bénin, connaît depuis plusieurs décennies des perturbations sans précédent. En effet, les conclusions de plusieurs auteurs (Boko, 1988 ; Afouda, 1990 ; Houndénou, 1999), actualisées par Ogouwalé (2006), MEPN (2010), Boko et al. (2012), Yabi et Afouda (2007), Issa (2015), Lawin et al. (2013), MDAEP (2014), *etc.*, ont montré que la physionomie climatique a connu des mutations multiformes au cours des dernières décennies. Ces mutations se manifestent par une irrégularité prononcée des totaux pluviométriques annuels, associée à une forte instabilité intra-saisonnière (démarrage tardif, forte occurrence des séquences sèches et/ou humides pendant l'hivernage, fin précoce des pluies, raccourcissement des durées de la saison des pluies). Cette forte variabilité des pluies est associée à une tendance à la hausse des valeurs de températures sans oublier une occurrence accrue des événements extrêmes comme les vents violents, les pluies très abondantes ou les inondations (Yabi et Afouda, 2007).

Dans le cadre des changements climatiques prévus aux horizons 2050-2100, les conditions climatiques du Bénin vont davantage se dégrader (Ogouwalé, 2006 ; Issa, 2015 ; Lawin et al., 2013 ; GIEC, 2014). En effet, d'après ces auteurs et sources, les projections même fondées sur des scénarios optimistes indiquent un avenir climatique plus difficile caractérisé par une élévation de la température associée à une forte perturbation pluviométrique saisonnière et interannuelle sans oublier la forte occurrence des extrêmes météo-climatiques. En ce qui concerne la température de l'air, les projections indiquent une hausse dans toutes les régions du Bénin, à l'horizon 2050 ; le plus fort accroissement thermique serait de 1,63°C, par rapport à la période de référence 1971-2000 ; la plus faible valeur serait de 1,3°C dans la région Sud-Ouest (Boko et al., 2012). Etant donné que l'accroissement de la température induit généralement une augmentation de l'évapotranspiration potentielle (ETP), ce processus pourrait entraîner sous certaines conditions un déficit hydrique.

Ces changements climatiques ont une incidence significative sur les piliers du développement socioéconomique et l'équilibre écologique du Bénin. Les secteurs les plus sensibles sont l'agriculture, les ressources en eau, la santé humaine, l'énergie, le littoral, le transport et les écosystèmes. Du reste, les changements climatiques font peser un risque important sur le tissu socioéconomique et les composantes environnementales du Bénin. Dans un tel contexte, l'adaptation n'est désormais plus une option mais une nécessité politique et les choix politiques qui seront fait aujourd'hui pèseront lourdement sur l'avenir du pays (Boko et al., 2012). Il s'agit d'un défi qui mobilise tous les acteurs de la société (décideurs, chercheurs, société civile, citoyens).

## 2.2. Restitution synthétique des résultats de l'étude menée par l'UCESA

Au Bénin, un échantillon de cinq cent soixante et trois (563) personnes ont été sondées dont 55 % de femmes contre 45 % d'hommes aussi bien en zone urbaine (46 %) qu'en zone rurale (54 %) comme l'illustrent les figures 1, 2 et 3. Ils sont issus de différentes catégories socioprofessionnelles, constituant un échantillon assez représentatif des citoyens béninois.

L'enquête auprès des acteurs a révélé que les citoyens perçoivent les perturbations climatiques sous plusieurs formes en fonction des catégories socioprofessionnelles auxquelles ils appartiennent. Ainsi, 70 % des répondants sont conscients de la réalité des changements climatiques et de leurs conséquences. Les groupes socioprofessionnels les plus préoccupés par la gravité du phénomène sont les agriculteurs, les pêcheurs et les cadres de niveau supérieur.

Les perturbations les plus citées concernent les modifications dans la répartition temporelle des pluies (changements du cycle des saisons). Il s'agit du démarrage tardif des pluies, l'arrêt précoce et l'irrégularité des pluies. Les faux départs pluviométriques, une tendance à la baisse des pluies et les excès momentanés des pluies sont également cités comme des aspects des mutations pluviométriques par les personnes interrogées.

Cependant, seulement 46%, soit moins d'un citoyen sur deux, se considèrent bien informés sur les changements climatiques. Parmi cette catégorie, moins d'un citoyen sur dix déclare être très bien informé et un peu plus du tiers assez bien informé, comme l'illustre la figure 4. Ce manque d'information crée une vulnérabilité et freine la participation active de la population aux initiatives d'adaptation aux conséquences du changement climatique.

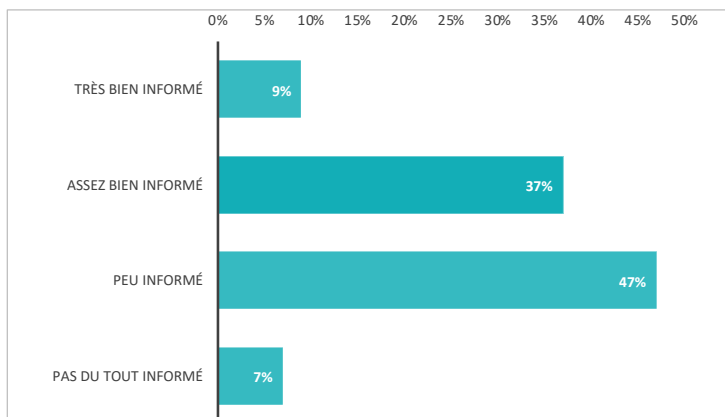


Figure 4: Niveau d'information des populations

Source : Enquête de l'UCESA sur la perception des citoyens africains sur le changement climatique, 2021.

Selon les sondés, les principales causes du changement climatique sont la pollution résultant de leur mode de vie, la déforestation, l'accroissement de la population et les gaz à effet de serre émis par les pays riches. Cependant, les personnes interrogées sont d'avis que les citoyens béninois ne sont pas exposés au même degré aux effets du changement climatique. À titre d'exemple, les communautés du littoral sont plus vulnérables à l'érosion côtière et aux inondations (photo 1) alors que celles du nord sont plus exposées à la sécheresse et aux vents violents. Cela signifie que les principaux secteurs de développement économique et social sont également impactés (MCVTDD, 2016). Les moyens de subsistance les plus sensibles aux risques sont notamment les exploitants agricoles, principalement ceux dont les exploitations sont de type familial. Les moyens de subsistance les plus affectés par ces risques restent les petits exploitants agricoles, les exploitants émergents, les maraîchers, les éleveurs et les pêcheurs (PNA, 2020).

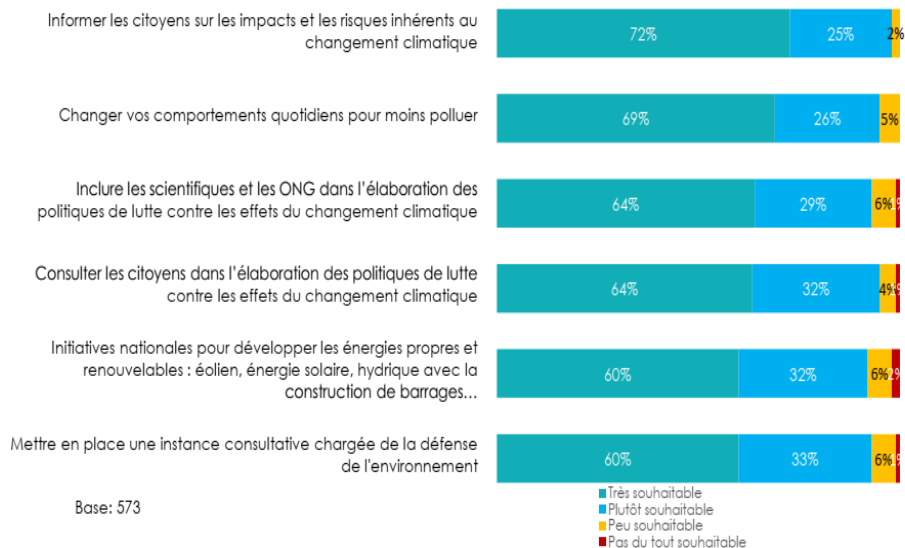
Selon les sondés, plus de 50 % se disent être moins exposés au changement climatique, bien qu'étant conscients de sa réalité. Les possibilités d'adaptation et de mitigation à leur portée peuvent justifier cet optimisme.

Cela étant, la majorité des Béninois restent pessimistes quant à l'évolution de la situation climatique dans leur pays, en particulier parmi la catégorie aisée, bien que tous se déclarent engagés dans la lutte contre le changement climatique.

En ce qui concerne les mesures d'adaptation et de mitigation prises par le gouvernement, les opinions divergent : 42 % des répondants ont une appréciation positive des initiatives gouvernementales sur la gestion des changements climatiques et de leurs conséquences. La majorité de cette catégorie de citoyens optimistes vit en milieu urbain.

En revanche, les agriculteurs et les pêcheurs ne sont pas satisfaits ni rassurés par les mesures étatiques de gestion de la crise climatique. La forte exposition de leurs moyens d'existence aux effets néfastes des perturbations climatiques peut expliquer leur pessimisme.

Pour l'ensemble des personnes sondées, plusieurs mesures sont jugées souhaitables pour lutter contre les impacts du changement climatique, comme l'illustre la figure 5. Il s'agit essentiellement de l'accès à l'information, du changement de comportement et de la consultation des citoyens dans l'élaboration des politiques de lutte contre les effets du changement climatique. Pour mener cette lutte, la majorité des sondés estiment que les organisations les plus efficaces sont les citoyens eux-mêmes, les organisations non gouvernementales, le gouvernement et les organisations internationales.



**Q10.** Parmi les **mesures préconisées face aux changements climatiques**, lesquelles vous semblent être « très souhaitables », « plutôt souhaitables », « peu souhaitables » OU « pas du tout souhaitables » ?

Figure 5: Mesures jugées souhaitables pour lutter contre les impacts du changement climatique.

Source : Etude de l'UCESA sur la perception des citoyens africains sur le changement climatique, 2021.





# 3

---

## ANALYSE DE CORRÉLATION ENTRE L'ÉTUDE SUR LA PERCEPTION AVEC LA CDN ET LES COMMUNICATIONS NATIONALES



Les CDN du Bénin correspondent aux engagements pris en vertu de l'Accord de Paris sur le changement climatique, principalement la réduction des émissions de GES, les mesures d'adaptation et les moyens de mise en œuvre. L'analyse de la corrélation entre l'étude de perception et les composantes de la CDN est détaillée ci-dessous.

### 3.1. Atténuation

En 2018, le Bénin a émis environ 16,94 mégatonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> (MteqCO<sub>2</sub>), soit 1,5 tonne par habitant, selon l'inventaire national des GES (hors secteur Utilisation des Terres, Changements d'Affectation des Terres et Foresterie (UTCATF)). Ces émissions proviennent des secteurs de l'énergie (58,09 %), de l'agriculture (28,51 %), des déchets (5,38 %) et des procédés industriels (1,22 %) et autres secteurs, y compris les feux de végétation et les émissions de Hydrofluorocarbures (6,80 %).

Selon l'étude menée par l'UCESA sur la perception du changement climatique par les citoyens africains, les principales causes identifiées au Bénin sont la pollution, la déforestation ou la dégradation des couverts végétaux, ainsi que la croissance démographique non maîtrisée. Ces causes correspondent aux résultats des études nationales de vulnérabilité réalisées au Bénin (PNA, 2022).

En tenant compte de l'UTCATF, les émissions nettes de GES atteignent 9,62 Mt eqCO<sub>2</sub>. Si les tendances actuelles se maintiennent, ces émissions pourraient grimper de 71 % entre 2018 et 2030, atteignant 29,02 Mt eqCO<sub>2</sub> hors UTCATF, contre 16,94 Mt eqCO<sub>2</sub> enregistrés en 2018.

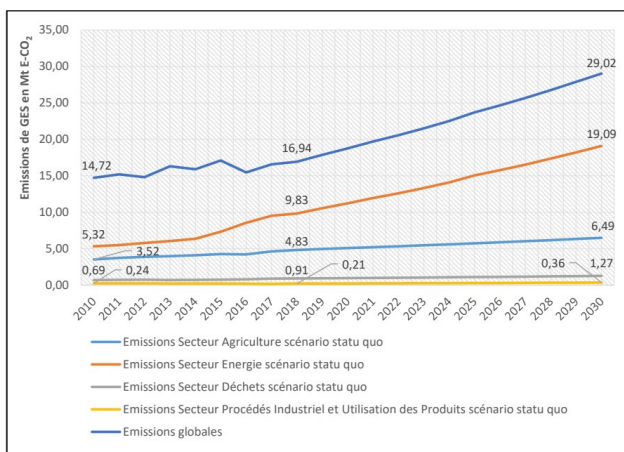


Figure 6: Tendence des émissions globales de GES et des émissions des secteurs agricoles, énergie, déchets et procédés industriels, scénario statut quo.

Source : CDN actualisée du Bénin de 2021

La quantité de carbone noir émise dans l'atmosphère au Bénin en 2018 est estimée à 10 mille tonnes. Les principales sources d'émissions de carbone noir incluent la combustion résidentielle, les feux de végétation et la production de charbon de bois, à l'instar des autres polluants atmosphériques particuliers (figure 7).

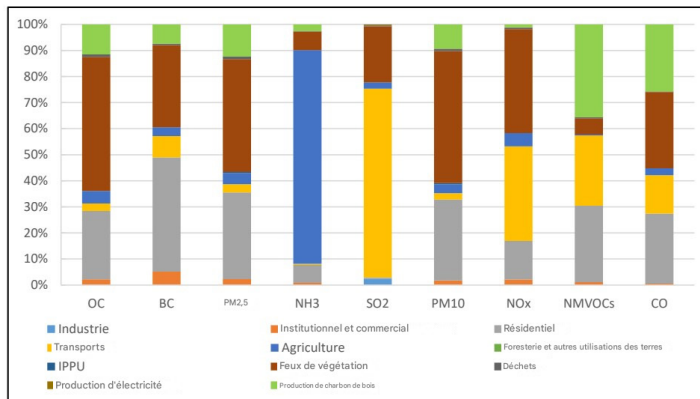


Figure 7: Contribution des différentes sources aux émissions de SLCP (autres que les GES) et de polluants atmosphériques en 2018 (hors foresterie et changement d'affectation des terres).

Source : CDN actualisée du Bénin de 2021

La mise en œuvre des mesures d'atténuation de la CDN du Bénin vise à réduire de 20,15 % les émissions cumulées de GES (hors foresterie) entre 2021 et 2030, soit 48,75 Mt eqCO<sub>2</sub> par rapport au scénario de référence (figure 8).

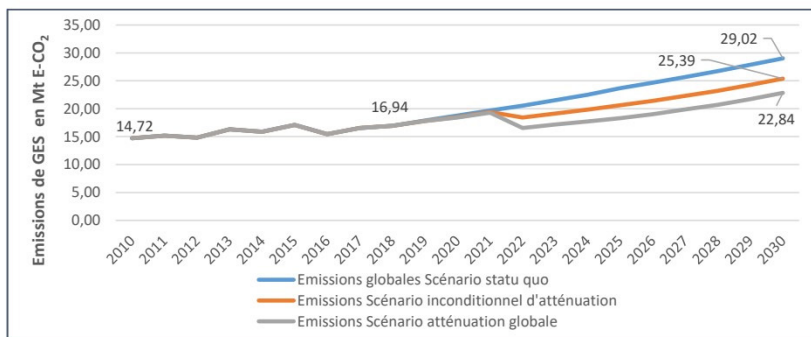


Figure 8 : Tendence des émissions globales de GES (hors foresterie) en cas du scénario de statu quo et en cas d'intervention.

Source : CDN actualisée du Bénin de 2021

La figure 8 présente la variation des émissions de gaz à effet de serre entre 2021 et 2030 selon trois scénarios : référence, atténuation inconditionnelle et atténuation globale (qui inclut les mesures conditionnelles et inconditionnelles). La CDN du Bénin détaille les mesures d'atténuation intégrées dans chaque scénario avec des objectifs assignés aux sous-secteurs suivants :

- Dans le domaine de l'agriculture, la promotion des techniques culturales améliorées et de gestion de la fertilité des sols ainsi que la promotion des aménagements hydro-agricoles ;

- Dans le secteur de l'énergie, le développement de l'énergie électrique à partir du gaz naturel et des sources d'énergies renouvelables ainsi que la promotion des technologies basses consommatrices de bois-énergie ;
- Dans le secteur de l'UTCATF, l'accroissement de la capacité de séquestration du carbone des écosystèmes forestiers du pays à travers la mise en œuvre des aménagements durables des forêts naturelles et le renforcement des efforts de reforestation/plantation ;
- Dans le domaine de la gestion des déchets, la promotion d'une bonne gestion environnementale des ordures ménagères.

La réussite de l'objectif de réduction des émissions cumulées du Bénin, fixé à 20,15 % sur la période 2021-2030, repose ainsi sur une sensibilisation accrue des citoyens béninois et de leur implication effective dans la mise en œuvre des actions qui en découlent. Compte tenu des principales sources d'émissions identifiées—à savoir les secteurs de l'énergie, de l'agriculture et des déchets—le citoyen béninois s'impose comme un acteur central dans la réduction de ces émissions, en raison de l'importance de ses activités anthropiques.

En outre, au regard du niveau de développement limité du Bénin et de sa vulnérabilité socioéconomique, il convient de souligner le caractère équitable et ambitieux de l'objectif de réduction des émissions fixé. Les performances économiques du pays demeurent faibles et instables, dans un contexte financier délicat. Le taux moyen de croissance réelle du PIB (4,7 % de 2015 à 2020) est inférieur au taux de croissance de 7 %, minimum nécessaire pour éradiquer la pauvreté. Le Bénin dépend de l'extérieur pour son approvisionnement en énergie commerciale (produits pétroliers et électricité). Ses objectifs de réduction concernent des secteurs stratégiques pour son développement économique, notamment les secteurs de l'énergie et de l'agriculture, dont les émissions couvrent 91,6 % des émissions globales du pays.

Les dynamiques de développement économique et de croissance démographique au Bénin impliquent une hausse progressive des besoins énergétiques, entraînant une augmentation potentielle des émissions de gaz à effet de serre dans les secteurs agricole et énergétique. Face à ce constat, la promotion d'un modèle de développement à faible intensité carbone constitue un défi majeur, tant au niveau sectoriel que local.

Il convient de souligner également que la mise en œuvre de ces mesures d'atténuation, en plus de réduire les GES, générerait également des avantages locaux, en particulier une moindre exposition à la pollution atmosphérique et des avantages pour la santé humaine en réduisant les émissions de polluants climatiques de courtes durées de vie comme le carbone noir et d'autres polluants atmosphériques nuisibles à la santé. La mise en œuvre des mesures d'atténuation pourrait réduire les émissions de carbone noir de 14 % d'ici 2030 par rapport aux émissions de carbone noir de référence, et induire une baisse significative d'autres polluants tels que le méthane, le monoxyde de carbone, le dioxyde de soufre et les composés organiques volatils non méthaniques.



## 3.2. Adaptation

En matière d'adaptation, la CDN du Bénin a identifié plusieurs manifestations majeures des risques climatiques : la sécheresse, les inondations, les pluies tardives et violentes, la chaleur excessive et l'élévation du niveau de la mer. Au cours des trois dernières décennies, ces phénomènes ont eu de nombreuses répercussions, telles que la baisse des rendements agricoles, la perturbation des calendriers agricoles, la baisse des niveaux d'eau dans les barrages d'approvisionnement en eau potable, la prolongation de la période d'étiage, la submersion des berges, *etc.* L'étude de l'UCESA sur la perception des citoyens béninois sur les changements climatiques corrobore ces effets qui se révèlent sous forme de changement du cycle des saisons, baisse de la production agricole, appauvrissement des sols, hausse des températures, récurrence des événements météorologiques extrêmes et propagation des épidémies.

Ces effets sont indéniables mais la perception de leur importance varie en fonction du niveau scolaire, de l'âge, de la profession et de la zone d'habitation. Parmi les conséquences associées aux risques climatiques actuels figurent la destruction des habitats et des biens, la dégradation ou la destruction des infrastructures routières et des ouvrages, la diminution des activités touristiques et de loisirs, la prolifération de vecteurs de maladies ainsi que la détérioration de la qualité de l'eau potable (PNA, 2022).

Selon les résultats de l'étude de l'UCESA, près d'un Béninois sur deux (43%) considère être plus exposé, ou autant exposé que d'autres ; une proportion qui atteint un taux plus important (56 %) parmi les professions à risque, telles que les pêcheurs, maraîchers et agriculteurs.

Le Bénin reconnaît les défis posés par le changement climatique et s'engage à renforcer sa résilience. Sur la base des stratégies, plans et programmes existants, les objectifs sectoriels clés en matière d'adaptation aux changements climatiques sont définis pour les horizons temporels 2020, 2025 et 2030 dans les secteurs de l'agriculture, des ressources en eau, de la foresterie, du littoral, de la santé et du tourisme. La mise en œuvre des activités sectorielles prévues dans la CDN s'appuie sur les stratégies, programmes et projets existants et futurs.

Cependant, il est à noter que malgré les efforts déployés par le gouvernement dans le cadre des différents projets de vulgarisation sur les changements climatiques, de nombreux Béninois restent sous informés. Ce constat est confirmé par les résultats de l'étude de l'UCESA sur la perception par les citoyens africains du changement climatique qui révèlent que les citoyens béninois, bien que très préoccupés par les impacts du changement climatique (67 %), sont peu informés chez plus d'un citoyen sur deux (54 %). Au titre des projets de vulgarisation mis en œuvre, figure en particulier le Projet SAP-Bénin (Renforcement de l'information sur le climat et les systèmes d'alerte précoce en Afrique pour un développement résilient aux changements climatiques au Bénin).

De même, seulement 42 % des Béninois portent une appréciation positive de l'action des pouvoirs publics dans la lutte contre les effets du changement climatique, malgré les nombreux projets mis en œuvre dans le cadre de la CDN. Cela soulève une fois de plus la question de la place du citoyen béninois, tant dans l'accès à l'information que dans les actions en vue de la mise en œuvre des CDN.



### 3.3. Moyens de mise en œuvre

La mise en œuvre de la CDN requiert des moyens financiers, technologiques et de renforcement des capacités. Il importe de noter que la CDN actualisée en 2021 a recensé des mesures de renforcement de capacités par secteur/domaine prioritaire. Ces mesures sont accompagnées de propositions d'action, assorties de financements prévus et des besoins en transfert de technologie identifiés. Ces propositions concernent essentiellement les institutions (administratives, techniques et scientifiques) mais ne s'adressent pas clairement aux citoyens, véritables acteurs et bénéficiaires. Il conviendrait donc de mieux clarifier le rôle des structures compétentes dans le renforcement des capacités des citoyens béninois, afin de mieux leur permettre de participer efficacement aux actions de lutte contre les changements climatiques au Bénin.

De l'avis de nombreux acteurs interrogés, il apparaît nécessaire que le citoyen béninois et les organisations communautaires de base soient davantage formés et responsabilisés afin d'assurer leur participation à la mise en œuvre des actions climatiques. Les résultats de l'enquête de l'UCESA confirment que les organisations estimées les plus efficaces par les populations pour lutter contre les changements climatiques sont principalement les citoyens eux-mêmes, les organisations non gouvernementales ainsi que les associations et le gouvernement.



# 4

---

## ANALYSE DE LA VULNÉRABILITÉ DES SECTEURS DE DÉVELOPPEMENT ET DU CADRE DE GOUVERNANCE



Les études de vulnérabilité présentent le Bénin comme un pays particulièrement vulnérable aux changements climatiques. L'analyse de la vulnérabilité présentée ci-après tient compte de l'exposition des principaux secteurs de développement du pays au changement climatique et du cadre de gouvernance mis en place.

## 4.1. Analyse de la vulnérabilité des secteurs de développement

Les principaux risques climatiques au Bénin sont la sécheresse, les inondations, les pluies tardives et violentes, les vents forts, la chaleur excessive et l'élévation du niveau de la mer. Les secteurs vulnérables unanimement reconnus sont : i) l'agriculture (y compris la production animale, la pêche et l'aquaculture), ii) la gestion des zones côtières, et iii) la gestion des ressources hydriques. Les secteurs de l'énergie et de la santé humaine figurent également parmi les secteurs vulnérables (MEPN, 2008 ; MCVTTD, 2016).

Le secteur de l'agriculture subit les conséquences de la perturbation du calendrier agricole, des baisses de rendements agricoles, des perturbations des activités de pêche et d'aquaculture, de la forte mortalité du bétail, *etc.*, imputables au changement climatique (TCN, 2019). Les répercussions économiques qui en découlent sur la vie des populations affectées (pauvreté, insécurité alimentaire, faible revenu, migration de la population, *etc.*) sont évidentes.

Selon la même source, les projections pour l'avenir, comparées à la situation de référence (1981- 2010), font état d'une baisse des rendements de la variété EVDT de maïs de 16,7 % et 8,9 % respectivement aux horizons 2030 et 2050. Le rendement du niébé pourrait accuser une baisse de 26,7 % en 2030 et de 26,1 % à l'horizon 2050. Concernant l'arachide, à l'horizon 2030, les projections laissent envisager une baisse de l'ordre de 2,5 % tandis qu'à l'horizon 2050, elles indiquent des perspectives plus favorables avec l'amélioration de rendements à hauteur de 6,4 %. Ces projections affichent également une baisse de rendement du coton de l'ordre de 0,9 % en 2030 et 6,3 % en 2050.

S'agissant des ressources en eau, l'examen de la vulnérabilité actuelle atteste que le secteur est déjà confronté à quelques problèmes parmi lesquels figurent i) le faible niveau d'approvisionnement des populations en eau potable, ii) la faible valorisation des ressources en eau, iii) la pollution de l'eau provenant des déchets ménagers et industriels, et iv) l'état obsolète des réseaux de collecte de données hydrologiques et piézométriques. En outre, les modes d'existence les plus exposés aux risques climatiques et hydrologiques majeurs (inondations, crues, sécheresse aigue, *etc.*) comprennent les pêcheurs, les petits exploitants agricoles et les éleveurs. Les indicateurs d'incidence sont plus élevés au niveau des bassins versants du Niger et de l'Ouémé que dans ceux de la Volta et du Mono-Couffo. Les effets constatés du changement climatique incluent principalement la submersion ou le tarissement des points d'eau, l'assèchement ou le comblement des nappes et cours d'eau et la modification des habitats et de l'écologie de certaines espèces animales et végétales.

Concernant la vulnérabilité future, les impacts potentiels identifiés incluent une réduction des débits fluviaux, une diminution des apports dans les cours et plans d'eau, ainsi qu'un affaiblissement du renouvellement des ressources hydriques lié à la baisse des précipitations.

Le littoral, espace caractérisé par une importante biodiversité mais également vulnérable, est principalement exposé aux changements climatiques, notamment les inondations, les crues, les vents violents et l'élévation du niveau de la mer. Les moyens de subsistance des pêcheurs, des maraîchers, des agriculteurs et des professionnels du secteur touristique sont particulièrement vulnérables à ces risques climatiques. Les conséquences incluent notamment la destruction des habitats et des biens, la détérioration ou la perte des infrastructures routières et ouvrages, la diminution des activités touristiques et récréatives, ainsi que la dégradation de la qualité de l'eau potable.

L'évaluation de la vulnérabilité future du littoral met en évidence plusieurs impacts, dont l'exacerbation du phénomène de l'érosion côtière, la submersion des plages (Cotonou, Ouidah, Grand-Popo notamment), la dégradation voire la disparition des mangroves et la salinisation des terres, des eaux souterraines et des eaux de surface.

Dans le secteur de l'énergie, les analyses ont révélé la faible capacité du Bénin à satisfaire les besoins énergétiques, ce qui constitue un défi majeur pour les pouvoirs publics. La situation énergétique du pays reste en effet caractérisée par une forte dépendance de l'extérieur pour les besoins en produits pétroliers (100 %) et en électricité, associée à une surexploitation des ressources forestières naturelles pour les besoins en bois-énergie, malgré l'existence d'un important potentiel en énergies renouvelables pouvant être valorisé.

Le potentiel hydroélectrique est évalué à au moins 400 MW pour les principaux sites de construction de barrages pour lesquels des études de projets ont été réalisées. Les transformations concernent la production thermique d'électricité et celle du charbon de bois à partir du bois-énergie. La production nationale d'électricité s'élevait à 323 GWh en 2015, en progression par rapport aux années antérieures. Toutefois, cette production demeure très insuffisante par rapport à un besoin total national d'électricité de 1 378 GWh, soit un taux de dépendance des importations d'électricité de 76 %. En ce qui concerne la consommation nationale d'énergie, celle-ci est relativement faible (0,41 tep en 2015), avec une structure de consommation d'énergie marquée par la prédominance des usages traditionnels de la biomasse énergie et un faible taux d'accès des populations à l'électricité surtout dans les zones rurales (6,3 % en 2015).



**Photo 1: Les inondations de mai, juin et juillet engendrent fréquemment d'énormes difficultés (les voies deviennent impraticables)**

Source : Rapport commission 2 /CES Bénin, 2021

Les vulnérabilités actuelles laissent présager une persistance ou une aggravation des risques climatiques pour les systèmes naturels et humains. Les projections climatiques aux horizons temporels 2025, 2050 et 2100 indiquent un risque accru d'inondations côtières, d'intrusions d'eaux salines dans les cours et nappes d'eau, de baisse des rendements du maïs dans la zone cotonnière du Centre Bénin et un décalage des périodes de crue dans la portion béninoise du bassin du Niger (CDN, 2020).

De plus, les analyses de projections révèlent que le potentiel hydroélectrique des bassins versants est particulièrement vulnérable. Les importations d'électricité issues des ressources hydroélectriques du Ghana et du Togo pourraient varier selon les futurs scénarios. Il existe également un risque de diminution des performances des systèmes solaires photovoltaïques, tandis que le réchauffement climatique pourrait affecter négativement l'efficacité du refroidissement des plantes, leur rendement et par conséquent, la disponibilité de la biomasse pourrait s'en trouver compromise.

## 4.2. Analyse du cadre de gouvernance

La gouvernance des changements climatiques au Bénin est guidée par la ferme volonté du gouvernement à faire face aux effets néfastes du changement climatique et à contribuer aux efforts internationaux de réduction des GES. La prise en compte du changement climatique dans les stratégies et politiques de développement découle des engagements internationaux pris par le Bénin.

### 4.2.1. Politiques et programmes face aux défis des changements climatiques

De nombreux documents de politique, stratégies, plans et programmes ainsi que des communications nationales ont été élaborés. Plusieurs projets ont également été mis en œuvre au bénéfice des populations, avec le soutien des partenaires techniques et financiers, notamment le PNUD.

Il s'agit entre autres de l'adoption de :

- la Politique nationale de gestion des changements climatiques 2021-2030 par décision du Conseil des Ministres du 03 février 2021 ;
- la Politique nationale de l'environnement pour le développement durable du 22 septembre 2015 ;
- la Note politique sur les cibles et mesures de neutralité de la dégradation des terres pour la gestion durable des terres adoptée le 29 novembre 2017 ;
- la stratégie nationale de gestion de la biodiversité et son plan d'action de mars 2002 ;
- le Programme d'action national de lutte contre la désertification du 17 novembre 1999 ;
- le Plan national de gestion intégrée des ressources en eau de juin 2011 ;
- la Stratégie nationale de gestion des zones humides ;
- le Plan d'action national sur la gestion durable des terres du 06 février 2019 ;
- le Plan national de réduction des émissions des polluants atmosphériques du 08 décembre 2022.

Ces politiques ont permis de mettre à jour les données climatiques du Bénin et d'identifier les mesures nécessaires pour renforcer l'adaptation des populations aux changements climatiques. Plusieurs projets et programmes liés au climat sont menés dans le pays, notamment :

- Programme d'action national d'adaptation aux changements climatiques du Bénin ;
- Programme intégré d'adaptation aux effets néfastes des changements climatiques pour la production agricole et la sécurité alimentaire ;
- Programme Intégré de développement et d'adaptation au changement climatique dans le Bassin du Niger - Composante Bénin ;
- Programme d'action des jeunes à l'engagement pour la protection de l'environnement et du climat ;
- Projet d'adaptation basée sur les écosystèmes ;
- Projet d'appui scientifique aux processus de plans nationaux d'adaptation dans les pays francophones les moins avancés d'Afrique subsaharienne ;
- Projet de préparation du Bénin à l'accès au Fonds vert pour le climat ;
- Projet d'adaptation des villes du Bénin aux changements climatiques ;
- Projet SAP-Bénin : Renforcement de l'information sur le climat et systèmes d'alerte précoce en Afrique pour un développement résilient au climat et l'adaptation aux changements climatiques.

En ce qui concerne le Programme d'action national aux fins de l'adaptation aux changements climatiques, celui-ci a permis de préciser les niveaux de vulnérabilité des moyens de subsistance et des acteurs du développement socio-économique. Il a par ailleurs contribué à déterminer les besoins d'adaptation prioritaires et urgents au regard des ressources et capacités d'intervention dont disposent les groupes sociaux concernés. Quatre (4) axes prioritaires sont élaborés en fiches de projet et mis en œuvre. Il s'agit de :

- la mise en place d'un système de prévision des risques climatiques et d'alerte rapide pour la sécurité alimentaire dans quatre zones agroécologiques vulnérables ;
- l'adaptation des ménages au changement climatique grâce à l'adoption des énergies renouvelables et à l'utilisation de foyers économiques performants et d'autocuiseurs dans les zones vulnérables où les terres sont fortement dégradées ;
- la protection des enfants de moins de cinq ans et des femmes enceintes contre le paludisme dans les zones les plus vulnérables au changement climatique ;
- la protection de la zone côtière face à l'élévation du niveau de la mer.

#### 4.2.2. Cadre institutionnel

Les différents acteurs intervenant dans le secteur des changements climatiques sont :

- Au niveau de l'État central

Le Ministère du Cadre de Vie et des transports, chargé du Développement Durable (MCVTDD) assure le rôle de Point focal national de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Il fournit les orientations et les appuis nécessaires aux ministères sectoriels pour la préparation des dossiers de recherche de financement auprès des mécanismes existants pour aider les PMA. Il agit à travers les directions techniques et structures sous sa tutelle, notamment la Direction Générale de l'Environnement et du Climat (DGEC), l'Agence Béninoise pour l'Environnement, la Direction de la Promotion de l'Ecocitoyenneté (DPE), le Fonds national pour l'environnement et le climat (FNEC), l'Agence de Développement du Lac Ahémé et ses Chéneaux. Le MCVTDD a la responsabilité du suivi-évaluation de la mise en œuvre des PNA ainsi que celle de la mise en œuvre du renforcement des capacités institutionnelles en collaboration avec les ministères sectoriels en l'occurrence le ministère de l'Eau, le ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche (MAEP), le ministère du Plan et du Développement (MPD), les ministères en charge de l'enseignement, etc.

- Les collectivités locales

Les collectivités territoriales sont les premières concernées par les changements climatiques, d'une part en raison de l'exposition de leurs territoires et de leurs populations et, d'autre part, compte tenu de leurs compétences en matière d'aménagement du territoire et, par conséquent, de gestion de leur bilan carbone. La loi n° 2018-18 du 6 août 2018 sur les changements climatiques en République du Bénin à son article V réaffirme le statut clé des collectivités locales pour la mise en œuvre des stratégies territoriales intégrées adaptation/atténuation/développement et lutte contre la pauvreté.

- Les acteurs non étatiques

Il s'agit des ONG, des associations de développement, des organisations de la société civile, des organisations des médias et autres groupements communautaires. Les ONG sont surtout présentes dans la formation et mènent des activités concrètes dans le domaine de l'adaptation au changement climatique, de la sécurité alimentaire, de la gestion des écosystèmes fragiles et du renforcement des capacités au profit des communautés vulnérables.

- Les Partenaires Techniques et Financiers

Ils apportent leurs appuis surtout financiers aux structures locales intervenant dans le secteur des changements climatiques. Il s'agit notamment du Centre de recherches pour le développement international (CRDI), de la coopération internationale allemande (GIZ), de l'Agence des États-Unis pour le développement international, de la SNV (organisation néerlandaise pour le développement), du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), *etc.*

- Le Conseil Economique et Social (CES)

Hormis les représentations politiques traditionnelles, il existe au Bénin, le Conseil économique et social auquel la constitution confère les prérogatives de donner son avis sur les projets de lois, d'ordonnances ou de décrets, ainsi que sur les propositions de loi qui lui sont soumises. La constitution fait obligation au gouvernement de soumettre les projets de loi de programme à caractère économique et social pour avis. Plus de 83 % des membres du CES étant des représentants des acteurs non étatiques, cette assemblée représente une force d'expertise qui peut porter les questions sociales et environnementales au niveau de l'État central. Cependant, cette implication est partielle car les avis du CES sont consultatifs et n'ont donc pas un caractère contraignant pour modifier au besoin les décisions de l'État central.

### 4.2.3. Cadre législatif et réglementaire

Dans le domaine du changement climatique, le Bénin a ratifié un certain nombre d'instruments juridiques internationaux ayant pour objectif commun le développement durable, dont le plus récent reste l'Accord de Paris sur le climat, adopté par la communauté internationale en décembre 2015.

Au plan national, la Constitution du 11 décembre 1990 de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019, dispose en son article 27 que « [t]oute personne a droit à un environnement sain, satisfaisant et durable et a le devoir de le défendre. L'État veille à la protection de l'environnement ».

La loi n° 2018-18 du 6 août 2018 sur les changements climatiques en République du Bénin et d'autres lois, décrets et arrêtés dont la liste est en annexe, viennent renforcer le cadre législatif et réglementaire du Bénin sur l'action climatique.



# 5

## RECOMMANDATIONS



Les recommandations comprennent la définition de mécanismes susceptibles de renforcer la participation et la prise en compte des préoccupations des citoyens béninois pour une action climatique efficace, ainsi que l'identification des actions à mener pour une action au profit du citoyen et des mesures pertinentes pour la mise en œuvre des actions identifiées.

## **5.1. Mécanismes susceptibles de renforcer la participation et la prise en compte des préoccupations des citoyens béninois pour une action climatique efficace**

Les mécanismes permettant d'informer le citoyen des risques climatiques, de prendre en compte ses préoccupations et de l'impliquer dans l'action climatique peuvent être regroupés en trois points :

- la production et la diffusion de l'information climatique ;
- la recherche scientifique et l'éducation des acteurs à l'action climatique ;
- le financement de l'action climatique.

### *5.1.1. La production et la diffusion de l'information climatique*

Le citoyen, bien que représentant un acteur central du changement de nos modèles de société, est souvent confronté à une connaissance limitée des enjeux et du rôle qu'il pourrait jouer dans ce processus. La production et la diffusion de l'information climatique sont indispensables pour permettre au citoyen de mieux cerner le changement climatique et d'apporter sa contribution à la lutte contre les effets de ce phénomène. Le Bénin dispose d'un réseau d'observation des activités des principaux cours d'eau, de pluviomètres et d'autres stations de mesures sur l'ensemble du pays. Par ailleurs, un mécanisme de coordination institutionnelle a été mis en place pour permettre la production et la diffusion d'informations climatiques des institutions qui fournissent des données aux utilisateurs finaux (les communautés et les populations). Trois structures sont chargées de la production et de la diffusion des informations hydro-climatiques. Il s'agit de l'Agence Nationale de la Météorologie, de la Direction Générale de l'Eau et de l'Institut de Recherches Halieutiques et Océanologiques du Bénin. Cependant, selon les résultats de l'enquête de l'UCESA, seuls 46 % des sondés déclarent avoir accès à une information de qualité sur le changement climatique comme l'illustre la figure 1. Il importe donc d'améliorer ce mécanisme par une couverture effective du territoire nationale, une diversification des thématiques abordées et un choix judicieux des canaux de diffusion de l'information climatique.

### *5.1.2. La recherche scientifique et l'éducation à l'action climatique*

En termes de recherche et d'éducation à l'action climatique, les centres de recherche, considérés comme des piliers scientifiques, jouent un rôle majeur dans l'évolution de l'adaptation au changement climatique en enrichissant la littérature par l'analyse des pratiques et tendances ainsi qu'en contribuant à l'établissement d'un cadre conceptuel. Ceux-ci sont à l'avant garde pour documenter et diffuser les expériences et les discussions tenues au sein de la communauté scientifique sur l'action climatique. Ils agissent à titre de relais entre les praticiens, les chercheurs, les bailleurs de fonds et les décideurs publics. Certains centres offrent également leur expertise afin d'apporter un soutien technique à la conception des pratiques concrétisant des actions.

Plusieurs programmes ou activités scolaires ou universitaires se fondent depuis quelques années sur l'éducation environnementale. Depuis 2015, le ministère des Enseignements Maternel et Primaire a créé une cellule environnementale qui a pour mission de veiller à la prise en compte des dimensions liées au développement durable dans les activités pédagogiques et didactiques. L'enfant béninois, pendant son cursus de formation, est préparé à lutter contre l'insalubrité, les pollutions, le déboisement, le réchauffement climatique, etc. Ces dernières années, le Ministère du Cadre de Vie et du Développement

Durable, en collaboration avec l'Agence Béninoise pour l'Environnement, a développé plusieurs outils didactiques malheureusement peu connus et donc peu utilisés.

Il est important de mieux associer les acteurs tels que les ONG, les organisations de la société civile, les communautés locales et le secteur privé dans l'éducation sur les questions liées à l'environnement et au changement climatique au Bénin. Les ONG, déjà très actives dans le domaine du développement et de la gouvernance participative, doivent être mieux impliquées dans la création et l'application de pratiques en matière d'adaptation à base communautaire.

### *5.1.3. Le financement de l'action climatique*

Pour la mise en œuvre des programmes et projets, les conventions internationales prévoient la création du mécanisme financier mondial, qui vise à accroître l'efficacité et l'efficience des mécanismes financiers existants et encourager les actions conduisant à la mobilisation et à l'acheminement, au profit des pays en développement. Dans le cadre des conventions internationales, les mécanismes financiers connus sont le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), le Fonds pour l'adaptation, le Fonds vert pour le climat (FVC), le Fonds multilatéral pour la mise en œuvre du Protocole de Montréal et le Fonds d'Investissement pour le Climat (FIC). Ces fonds sont, dans de nombreux cas, administrés par le PNUD qui garantit aux bailleurs que les normes fiduciaires seront respectées. En dehors des mécanismes financiers des conventions internationales, les autres sources de financement sont les bailleurs de fonds bilatéraux, multilatéraux et régionaux, les ONG internationales, les entreprises privées et les fondations.

Par ailleurs, l'État béninois a mis en place un mécanisme financier national de toutes ces conventions, en créant par décret n°2003-559 du 24 décembre 2003, le Fonds national pour l'environnement (FNE). Le FNE devenu par la suite Fonds national pour l'environnement et le climat (FNEC) a pour mission principale de mobiliser les ressources vertes (écotaxes/amendes, budget national, ressources extérieures). Cette nouvelle dénomination du fonds, qui prend en compte le volet climat, vise à renforcer ses capacités de mobilisation et de gestion des ressources financières aussi bien nationales qu'internationales pour la prise en charge de l'adaptation et de l'atténuation, y compris les autres aspects transversaux tels que le transfert de technologies et le renforcement des capacités. Le FNEC finance les projets soit par appel à projet organisé tous les deux ans, soit par interventions directes pour la mobilisation urgente en cas de catastrophes ou l'initiative du Fonds des Nations Unies pour le développement du capital (UNCDF), LoCAL FINANCE. Dans ce cas, les projets d'adaptation sont identifiés par les communes elles-mêmes dans les PDC et les ressources du FNEC bénéficient aux communes mais sont gérées en collaboration avec le FNEC pour s'assurer de la bonne affectation des ressources.



## 5.2. Identification des actions à mener pour une action au profit du citoyen béninois

Trois principales actions sont à mener pour une démarche inclusive de lutte contre les effets du changement climatique au profit du citoyen béninois.

### 5.2.1. *Fédérer et coordonner toutes les initiatives dans un cadre cohérent*

L'adaptation au changement climatique nécessite une étroite coordination des différentes structures sectorielles, dans la mesure où ses effets auront des conséquences sur différents secteurs stratégiques des politiques publiques. Une bonne gouvernance des structures chargées de la prise de décisions et de la mise en œuvre des politiques d'adaptation sectorielle au changement climatique est primordiale pour leur réussite. Les politiques climatiques futures au Bénin devraient, par conséquent, reposer sur le principe de fédérer et de coordonner dans un cadre cohérent toutes les initiatives afin de construire une dynamique de dialogue et de communauté d'action autour des questions climatiques. Il est donc nécessaire de renforcer les capacités du pays en matière de mobilisation et de gestion des ressources financières, ainsi que de définition de domaines prioritaires afin de redistribuer les ressources mobilisées, d'assurer le financement et l'accompagnement des initiatives de préservation de l'environnement, et de suivre et d'évaluer leur impact.

### 5.2.2. *Renforcer le dialogue avec tous les acteurs*

L'adoption des stratégies individuelles de lutte face au changement climatique est un enjeu majeur aussi bien sur le plan scientifique et environnemental que sur le plan sociétal. Afin d'obtenir des résultats efficaces, les actions de lutte contre les changements climatiques doivent être menées en concertation avec tous les acteurs et surtout en mobilisant les parties prenantes à l'échelle locale, car c'est à ce niveau que les effets délétères sont les plus ressentis. Le recours à la concertation et au dialogue avec les acteurs non étatiques viserait à susciter leur intérêt et à faire émerger une communauté d'acteurs en mesure de prendre en charge le défi climatique. Il convient, par conséquent, de reconnaître le rôle que devraient jouer les communes dans l'effort national de lutte contre les effets néfastes du changement climatique au moyen de la programmation et de la mise en œuvre de mesures appropriées d'adaptation. Cela passe nécessairement par un investissement dans le renforcement des capacités institutionnelles et techniques des communes afin qu'elles puissent intégrer la dimension du changement climatique dans leurs plans de développement et plus particulièrement avoir un meilleur accès aux fonds internationaux disponibles dédiés à l'adaptation.

La prise en compte de la « Déclaration de Cotonou » du 28 février 2020 adoptée à l'occasion du forum des élus communaux et présidents d'associations de pouvoirs locaux pourra faire bouger les lignes en faveur d'une plus grande implication des acteurs. Cette déclaration recentre la nécessité d'accorder une place privilégiée aux acteurs non étatiques, notamment la collectivité locale dans la CDN en cours de révision au Bénin. Cela passe par une territorialisation des CDN en partant des contributions déterminées au niveau local et une révision du cadre institutionnel de la décentralisation pour le rendre effectif et conforme aux dispositions des lois et règlements.

### 5.2.3. *Promouvoir l'écocitoyenneté*

La promotion de l'écocitoyenneté est une action déterminante pour le renforcement de la participation et de la prise en compte des préoccupations des citoyens béninois aux fins d'une action climatique efficace. Elle met l'accent sur la responsabilité du citoyen béninois, confirmée par les résultats de l'enquête de l'UCESA selon lesquels, les citoyens, en tant qu'acteurs de premier plan, figurent parmi les forces les plus efficaces pour lutter contre le changement climatique.

L'écocitoyenneté s'inscrit dans une démarche globale de développement durable et intègre les caractéristiques de l'action pour l'autonomisation climatique, à savoir l'éducation environnementale, l'éducation à l'action citoyenne, la prise de conscience collective des acteurs à la protection de l'environnement et la participation des acteurs à la valorisation des composantes de l'environnement. L'écocitoyen a pour devoir d'adopter un comportement responsable au quotidien en tant qu'acteur dans la préservation de l'environnement. Cela se traduit par la mise en pratique d'écogestes dans la vie de tous les jours. Il s'informe sur les bonnes pratiques à adopter, sensibilise son entourage et œuvre activement pour promouvoir un changement d'attitudes et de comportements en faveur de la durabilité environnementale. Il apparaît que l'implication de l'ensemble des acteurs à toutes les échelles est un impératif pour relever le défi climatique.

### **5.3. Mesures pour une gestion climatique au profit des citoyens**

#### *5.3.1. Mesures pour l'essor d'un cadre institutionnel inclusif et performant*

Ces mesures consistent à :

- renforcer le CES du Bénin dans son rôle d'instance consultative et de veille stratégique en matière d'environnement et de climat en le renommant Conseil économique, social et environnemental (CESE) et en le dotant de ressources suffisantes pour mener à bien sa mission dans le domaine du climat ;
- prendre en compte, dans la révision en cours des CDN, une approche aboutissant à la territorialisation de ces contributions en partant des contributions déterminées au niveau local ;
- prévoir l'élaboration d'un plan climat local et l'accès des collectivités locales à la finance climatique afin de leur permettre de disposer d'un supplément de financement pour faire face aux surcoûts liés à l'adaptation aux changements climatiques ;
- renforcer les capacités techniques et institutionnelles des collectivités locales pour une meilleure gouvernance locale de l'adaptation aux changements climatiques ;
- sensibiliser les autorités et les communautés locales à l'impact des phénomènes liés au changement climatique ainsi qu'à la pertinence et la nécessité des mesures localisées d'adaptation/d'atténuation ;
- renforcer le système de communication du Fonds national pour l'environnement et le climat et des systèmes d'alerte précoce ;
- renforcer le système d'observation océanographique aux fins d'une meilleure compréhension de la variabilité climatique et de la formation en océanographie physique.

#### *5.3.2. Mesures pour le renforcement des pratiques agricoles durables*

Ces mesures consistent à :

- généraliser l'utilisation des mesures de gestion durable des terres dans les exploitations agricoles ;
- poursuivre la promotion des semences végétales et espèces animales adaptées aux changements climatiques ;
- dynamiser le mécanisme de mise en place de plants performants d'anacardiens en rapprochant davantage les plants aux zones d'utilisation ;
- généraliser le projet PAPVIRE-ABC et autres projets similaires dans tous les départements du Bénin ;
- approfondir les recherches socioéconomiques sur les options d'adaptation identifiées dans les champs-écoles paysans.

### *5.3.3. Mesures pour le financement des initiatives environnementales et climatiques*

Elles consistent à :

- créer des lignes de financement des actions d'adaptation aux changements climatiques au niveau des plans annuels d'investissement des communes ;
- créer et dynamiser les plateformes de financement des actions citoyennes locales ;
- optimiser le financement des initiatives environnementales et climatiques issues des appels à projets ;
- mobiliser suffisamment de ressources financières au profit du fonds national pour l'environnement et le climat afin de le rendre plus performant.

### *5.3.4. Mesures pour la promotion de l'engagement citoyen à l'action climatique*

Elles consistent à :

- renforcer les systèmes d'information des citoyens sur les risques et les impacts inhérents au changement climatique ;
- répondre aux besoins de renforcement de capacités des enseignants et élèves dans le cadre de l'éducation relative aux impacts et stratégies d'adaptation aux changements climatiques en milieu scolaire ;
- promouvoir l'engagement citoyen à travers les organisations de la société civile telles que les cellules de participation citoyenne (CPC) ;
- mettre en place un dispositif permanent de consultation des citoyens dans l'élaboration des politiques de lutte contre les effets du changement climatique ;
- développer l'écocitoyenneté et l'autonomisation à l'action climatique à travers l'éducation, la formation, la sensibilisation du public, l'accès public aux informations, la participation publique et la coopération internationale ;
- préparer les communes, les organisations de la société civile et autres groupes leaders à l'accès aux financements climatiques (publics et privés, nationaux et internationaux) grâce à la mise en œuvre des projets relatifs à l'adaptation et à l'atténuation des changements climatiques ;
- vulgariser les bonnes pratiques de mobilisation citoyenne face à l'adaptation aux changements climatiques.



### 5.3.5. Mesures pour accroître la résilience des citoyens

Elles consistent à :

- promouvoir les énergies renouvelables en investissant dans le solaire, l'éolien et l'hydroélectricité pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et fournir une énergie propre et abordable aux citoyens ;
- améliorer l'efficacité énergétique en mettant en œuvre des politiques et des programmes visant à réduire la consommation d'énergie dans les secteurs résidentiel, commercial et industriel par le biais de normes d'efficacité énergétique, de subventions pour les technologies efficaces et de campagnes de sensibilisation ;
- protéger les ressources naturelles par la mise en place des mesures de conservation des ressources naturelles telles que les forêts, les terres agricoles et les zones humides pour préserver la biodiversité, maintenir les écosystèmes fonctionnels et protéger les communautés contre les catastrophes naturelles ;
- promouvoir le transport durable en encourageant l'utilisation des transports en commun, du covoiturage, du vélo et de la marche pour réduire les émissions de gaz à effet de serre provenant du transport individuel, tout en améliorant la qualité de l'air et en diminuant la congestion routière ;
- promouvoir les investissements verts en encourageant les investissements dans des projets et des entreprises respectueuses de l'environnement afin de stimuler la croissance économique tout en réduisant l'impact environnemental et en créant des emplois verts.

La mise en œuvre planifiée et concertée de ces mesures par le gouvernement avec le concours des partenaires techniques et financiers peut permettre d'atteindre l'objectif d'une gestion climatique bénéfique pour les citoyens.



# CONCLUSION

À l'heure où les changements climatiques provoquent des impacts majeurs à l'échelle mondiale, la gouvernance participative s'affirme comme un levier essentiel d'efficacité et de légitimité.

Fédérer les énergies à partir du niveau local, c'est reconnaître à chaque citoyen une place concrète dans la conduite de l'action climatique au Bénin. L'expérience montre qu'une approche exclusivement descendante atteint vite ses limites.

Articuler les politiques publiques de type descendante (*top-down*) avec une implication citoyenne ascendante (*bottom-up*) permet de renforcer l'appropriation, d'améliorer l'adaptation et de consolider la résilience des communautés. Sans engagement citoyen, la gouvernance participative risque de demeurer sans effet durable.

Les perspectives d'une gouvernance climatique plus inclusive, adossée à l'engagement à l'échelle locale, ouvrent la voie à des réformes structurelles et à un changement de cap vers la durabilité, la protection de la biodiversité et l'adaptation.

La révision en cours de la contribution déterminée au niveau national constitue, à cet égard, une opportunité majeure pour renforcer l'inclusion des acteurs non étatiques et améliorer l'effectivité des processus climatiques nationaux.

# BIBLIOGRAPHIE

- Afouda F. (1990) : L'eau et les cultures dans le Bénin central et septentrional : étude de la variabilité des bilans de l'eau dans leurs relations avec le milieu rural de la savane africaine. Thèse de doctorat nouveau régime, Univ. Paris IV (sorbonne), Institut de Géographie, 424 p.
- Alamou, E. A., Obada, E., & Afouda, A. (2017). Assessment of Future Water Resources Availability under Climate Change Scenarios in the Mékrou Basin, Benin. *Hydrology*, 4(4), 51.
- Amoussou E., Trambly Y., Totin Vodounon S. H., Mahe G. et Camberlin P., 2014 : Dynamique et modélisation des crues dans le bassin du Mono à Nangbéto (Togo/Bénin), *Hydrological Sciences Journal*, 59 : 11, 2060-2071, DOI : 10.1080/02626667.2013.871015
- Bergonzini J. (2004) : Changements climatiques, désertification, diversité biologique et forêts. Nogent-sur-Marne ; SILVA, 160 p. ISBN 2-914770-08-1
- Boko M. (1988) : Climats et communautés rurales du Bénin : rythmes climatiques et rythmes de développement, thèse de Doctorat d'Etat ès Lettres et Sciences Humaines. Centre de recherche de climatologie, URA 909 C.N.R., Université de Bourgogne, Dijon, 2 volumes, 608 p.
- Boko M. (2005) : Environnement naturel et développement durable en Afrique, DGAT/FLASH/UAC, 42 p.
- Boko M. Kosmowski F. et Vissin E. W. (2012) : Les Enjeux du Changement Climatique au Bénin. Konrad-Adenauer-Stiftung Programme pour le Dialogue Politique en Afrique de l'Ouest, Cotonou, Bénin, 72p.
- Bokonon-Ganta E. (1987) : Les climats de la région du Golfe du Bénin. Thèse de doctorat du 3<sup>ème</sup> cycle. Institut de Géographie, Université de Paris IV-Sorbonne. Paris, 248 p.
- GIEC (2007). Bilan 2007 des changements climatiques : Rapport de synthèse, GIEC, Genève, 114 p.
- Hamani D.O., 2007 - Adaptation de l'agriculture aux changements climatiques : cas du département de Téra au Niger. Alexandrie (Égypte) : Mémoire de Master en développement, Université Senghor, Département de l'Environnement, 94 p.
- Houndénou C. (1999) : variabilité climatique et maïsiculture en milieu tropicale humide : l'exemple du Bénin, diagnostic et modélisation. Thèse de doctorat de géographie. UMR 5080, CNRS « climatologie de l'Espace Tropicale » Université de Bourgogne, Centre de Recherche de Climatologie, 341 p.
- Issa M. S., (1995) : Impacts potentiels d'un changement climatique dû au doublement du Co2 atmosphérique sur l'agriculture en République du Bénin. Mémoire de DESS, Université Senghor d'Alexandrie, 113 p.
- Lawin A. E., Akponikpè P. B. I., Jalloh A., Nelson C. G. and Thomas S. T. (2013). In A Jalloh, G C. Nelson, T. S. Thomas, R. Zougmore, and H. Roy-Macauley. In *West African Agriculture and climate change: A Comprehensive Analysis*. Chapter 3 : Benin. PP-448.
- (MCVDD)(2017). Etude sur la Vulnérabilité aux Changements Climatiques dans le Secteur de l'Agriculture et des Ressources en Eau, PPB-FVC, Mars 2017.

- MCVDD (2019). Description des zones marines et côtières d'importance écologique ou biologique au Sud-Bénin. Rapport national. Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable, Cotonou. 64 p.
- MEPN (2008a). Programme d'action national aux fins de l'adaptation aux changements climatiques (PANA). Cotonou, 81 p.
- N'Tcha M'Po, Y., Lawin, E., Yao, B., Oyerinde, G., Attogouinon, A., & Afouda, A. (2017). Decreasing Past and Mid-Century Rainfall Indices over the Ouémé River Basin, Benin (West Africa). *Climate*, 5(3), 74.
- Obada, E., Alamou, E., Zandagba, J., Chabi, A., & Afouda, A. (2017). Change in Future Rainfall Characteristics in the Mekrou Catchment (Benin), from an Ensemble of 3 RCMs (MPI-REMO, DMI-HIRHAM5 and SMHI-RCA4). *Hydrology*, 4(1), 14.
- Ogouwalé E. (2006) : Changements climatiques dans le Bénin méridional et central : indicateurs, scénarii et perspectives de la sécurité alimentaire. Thèse de Doctorat Unique, EDP/FLASH, UAC, 302 p.
- PNA, 2022. Plan national d'adaptation aux changements climatiques du Bénin.
- PNGCC, 2021. Politique Nationale de Gestion des Changements Climatiques (PNGCC 2021-2030) 44 p.
- Totin H. (2010) : Sensibilité des eaux souterraines du bassin sédimentaire côtier du Bénin à l'évolution du climat et aux modes d'exploitation : Stratégies de gestion durable. Thèse de Doctorat nouveau régime, EDP/FLASH, 234 p.
- UCESA, 2022. Plaidoyer pour une action africaine face au changement climatique. Rabat, Maroc.
- Yabi I. et Afouda F. (2007) : Variabilité pluviométrique du début de la saison agricole et mesures d'adaptation dans le département des Collines au Bénin (Afrique de l'ouest). Actes du 1er colloque de l'UAC des Sciences, Cultures et Technologies, Géographie : pp. 315 – 327.

# ANNEXE

## TEXTES LÉGISLATIFS ET RÉGLEMENTAIRES AU BÉNIN

- La loi n° 2018-20 du 23 avril 2019 portant Code pastoral en République du Bénin ;
- La loi n° 2018-18 du 6 août 2018 sur les changements climatiques en République du Bénin ;
- La loi n°2017-15 du 10 août 2017 modifiant et complétant la loi n° 2013-01 du 14 août 2013 portant code foncier et domanial en république du Bénin ;
- La loi-cadre n° 2014-19 du 7 août 2014 relative à la pêche et à l'aquaculture en République du Bénin ;
- La loi n° 2010-44 du 24 novembre 2010 portant Gestion de l'eau en République du Bénin ;
- La loi n° 2002-16 du 18 octobre 2004 portant Régime de la faune en République du Bénin ;
- La loi n° 97-029 du 15 janvier 1999 portant Organisation des communes en République du Bénin ;
- La loi n° 030-98 du 12 février 1999 portant loi-cadre sur l'environnement en République du Bénin ;
- La loi n° 93-009 du 2 juillet 1993 portant Régime des Forêts en République du Bénin ;
- Le décret n° 2017-128 du 27 février 2017 constatant l'approbation de la création du Fonds National pour l'Environnement et le Climat ;
- Le décret n° 96-271 du 2 juillet 1996 portant modalité d'application de la loi n° 93-009 du 2 juillet 1993 portant régime des forêts en République du Bénin ;
- Le décret n° 2011-573 du 31 août 2011 portant instauration du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux ;
- Le décret n° 2011-374 du 28 mai 2011 portant modalités de conservation, de Développement et de Gestion Durable de la Faune et de ses Habitats en République du Bénin ;
- Le décret n° 2011-281 du 02 avril 2011 portant création, attributions, organisation et fonctionnement des Cellules Environnementales en République du Bénin ;
- Le décret n°2004-710 du 30 décembre 2004 portant obligation d'importer des véhicules automobiles équipés de pots catalytiques ;
- Le décret n° 2001-110 du 04 avril 2001 portant fixation des normes de qualité de l'air en République du Bénin ;
- Le décret n° 2001-096 du 20 février 2001 portant création, attributions, organisation et fonctionnement de la Police Environnementale ;
- Le décret n° 2000-671 du 29 décembre 2000 portant réglementation de l'importation, de la commercialisation et de la distribution des matériels et biens d'équipement d'occasion ;
- L'arrêté interministériel 2003 n° 0062/MEHU/MTPT/DC/CTE/SG/DE/SA fixant les modalités d'agrément des garagistes pour le réglage antipollution et la réparation des moteurs en vue du respect des normes d'émission de gaz polluants ;
- L'arrêté interministériel 2002 n° 002/MEHU/MICPE/MFE/DC/SG/DE/SEL/DEE/SA portant réglementation de l'importation des substances appauvrissant la couche d'ozone et des appareils et équipements usagés utilisant de telles substances.